

MAIRIE DE CLAVIERS
83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07 Fax : 04.94.76.75.74

ARRÊTÉ D'INTÉGRATION DIRECTE
de Madame Eve GOUY
Adjoint Administratif Territorial

N°118/2023 du 4 juillet 2023

Le Maire de la Commune de Claviers,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 9 janvier 2003 créant un emploi d'agent administratif – nouvelle dénomination adjoint administratif - à temps complet,

Vu a déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la candidature et la demande écrite d'intégration directe présentées par Mme Eve GOUY,

Vu l'accord de Madame le Maire de Bargemon, commune d'origine de l'agent, en date du 16 mai 2023,

Vu l'arrêté de Madame le Maire de Bargemon du 28 juin 2023 de prise en compte de l'activité professionnelle durant une période de disponibilité pour convenances personnelles de Mme Eve GOUY,

Considérant que l'intégration directe s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions prévues par les statuts particuliers,

ARRÊTE

Article 1. Mme Eve GOUY, née TREMEL est recrutée par voie d'intégration directe dans le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux au grade d'Adjoint Administratif à compter du 11 juillet 2023

Article 2. Mme Eve GOUY est classée au 8^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif, avec une ancienneté de 2 ans et 28 jours.

Article 3. Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Contrôle de légalité,
- Comptable de la collectivité.

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 7/7/23

Signature de l'agent



Fait à CLAVIERS le 4 juillet 2023

Le Maire,
Gerald PIERRUGUES

